

**Demande d'aide  
« RENFORT »  
prévue par le décret n°2022-3 du 4 janvier 2022**

---

**Liste des pièces à joindre à la demande**

La déclaration sur l'honneur

L'attestation de l'expert-comptable (ou de l'entreprise) mentionnant :

- Les charges renfort pour la période éligible ;
- Le chiffre d'affaires pour la période éligible ;
- Le chiffre d'affaires de référence pour la période éligible, tel que mentionné à l'article 3 du décret ;
- Le numéro professionnel de l'expert-comptable ;
- Les coordonnées bancaires de l'entreprise.

*ou, pour les entreprises dont les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes : l'attestation entreprise + l'attestation CAC.*

Le fichier de calcul des charges renfort et du montant de l'aide

La balance générale pour la période éligible et la période de référence

Le relevé d'identité bancaire (R.I.B.)